

74 - Seconde programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations et aide à l'investissement à certaines associations

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui développent au quotidien des actions socio-éducatives et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés. Il est proposé au Conseil Municipal de subventionner certaines de ces associations.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une programmation budgétaire portant pour l'essentiel sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et actions soutenues dans le cadre de la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

1 - Activités socioéducatives / socioculturelles / sociosportives / Lutte contre les Discriminations / Prévention citoyenneté

Dans la poursuite des décisions engagées par le Conseil Municipal du 22 mars 2013, et dans le cadre de l'exécution budgétaire des lignes de financement affectées à la politique municipale de développement social urbain, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une programmation budgétaire portant pour l'essentiel sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et actions soutenues dans le cadre de la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

1.1. Actions et activités socio-éducatives et socioculturelles

- au titre des activités

Structures	Objets	Proposé
Bouge toi !	Animation du quartier des Epoisses	1 000 €
Arc en Ciel des Orchamps Palente	Animation du quartier Orchamps Palente	1 500 €
Reflét sur le monde	Animation du quartier de Montrapon	1 000 €
Vivons ensemble	Animation du quartier de Montrapon	1 000 €
Brulard Ensemble	Animation sur le quartier Grette	1 000 €
Association des femmes des 408	Animation sur le quartier Grette	1 000 €
Association de Promotion de l'Information à Montrapon	Consolidation activité sur Montrapon	1 000 €
Ateliers musicaux de Montrapon	Consolidation activité sur Montrapon	1 500 €
Petits Débrouillards de Franche-Comté	Consolidation activités	3 000 €
Consommation Logement Cadre de Vie	Consolidation interventions de proximité sur le quartier Orchamps Palente	1 000 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	Aide à l'investissement	3 800 €
Total		16 800 €

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Mission CUCS, pour un montant de 13 000 €, et sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Animation Ville, pour un montant de 3 800 €.

1.2. Actions et activités socio-sportives

Au-delà de leur objet principal, les associations sportives ont un rôle en matière de prévention de par le public auquel elles s'adressent, composé notamment d'adolescents et/ou de jeunes adultes.

Parmi ces associations, certaines agissent plus précisément au cœur des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon. Dans ce contexte elles agissent pour un «mieux vivre ensemble» sur ces territoires touchés par des difficultés socio urbaines particulières.

Les financements proposés dans le tableau suivant ont donc principalement pour objet de renforcer les moyens engagés par ces associations au profit du rôle social qu'elles assurent sur les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon, auprès des habitants qui y résident.

Structures	Objet	Proposé
Subventions exceptionnelles - Consolidation de l'activité		
ASC Planoise Saint-Ferjeux	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 500 €
Satellite	Consolidation de l'activité sur les quartiers	3 000 €
AS Orchamps Besançon	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 500 €
Association Olof Palme	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 000 €
Association Foot et loisirs des Clairs-Soleils	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 000 €
Profession Sport 25/90	Consolidation de l'activité sur les quartiers	3 000 €
PSB Football	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 500 €
Association Bob Team 25	Aide à l'activité	1 000 €
Handball Sport Mahorais 25	Aide à l'activité	600 €
Total		14 100 €

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Direction de la Vie des quartiers - Mission CUCS pour un montant de 14 100 €.

1.3. Actions de prévention et de citoyenneté

Dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité de Besançon, il est proposé d'y apporter un complément de financement pour l'année 2013 à une association qui œuvre dans le champ de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté.

Structures	Objet	Proposé
Association d'Aide aux Détenus (2AD)	Consolidation de l'activité	4 000 €

Le financement de cette subvention sera assuré sur le budget de la Mission Tranquillité Publique pour un montant de 2 000 €, et sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Mission CUCS, pour un montant de 2 000 €.

1.4. Actions de lutte contre les discriminations

Structures	Objet	Proposé
Ligue de l'Enseignement du Doubs	Cartes de la fraternité	1 000 €
Solidarité Femmes	Interventions éducatives	2 000 €
ALEDD	Consolidation activité	1 000 €
Radio Campus	Consolidation activité	1 500 €
Boutique du conte	Aide au démarrage du projet «La femme squelette» pour lutter contre les discriminations	2 320 €
CIDFF - Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles	Aide exceptionnelle suite à difficultés budgétaires	10 000 €
Total		17 820 €

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations pour un montant de 17 320 €, et sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Mission CUCS, pour un montant de 500 €.

2 - Volet Accès à l'emploi et développement économique

Les projets retenus au titre de cette seconde programmation répondent à l'un des objectifs principaux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir soutenir les associations développant des dispositifs en faveur de l'emploi dans les quartiers et apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique.

Structures	Objets	Proposé
<i>Consolidation 1^{ère} programmation CUCS 2013 - soutien aux SIAE</i>		
Intermed	Développement d'emplois mutualisés	3 000 €
Association Julienne Javel	Jardin de Cocagne	3 000 €
Association Jean Eudes	Atelier Chantier d'insertion	2 395 €
Total		8 395 €

Le montant de ce volet «soutien aux SIAE» sera financé sur le budget de la Mission Emploi Insertion.

Structures	Objets	Proposé
<i>Consolidation 1^{ère} programmation CUCS 2013 - Autres projets Accès à l'emploi et développement économique</i>		
Association Réussite Emploi	Dispositif Emploi d'Avenir auprès du secteur marchand	2 500 €
MJC Orchamps Palente	Chantiers environnement et chantiers de rénovation de logements	3 000 €
Total		5 500 €

Le montant de ce volet «Autres projets» sera financé sur le budget de la Mission Emploi Insertion.

3 - Volet Interventions culturelles

La Ville de Besançon souhaite soutenir une initiative de «Mon Voisin Production» visant à l'adaptation cinématographique du roman «Ali casse les prix» de Gilles Bornais. Cette adaptation démarre par l'écriture d'un scénario réalisé par trois jeunes Bisontins. La réalisation cinématographique devrait être faite à Besançon, en s'appuyant notamment sur des habitants des quartiers prioritaires de Besançon. La présente subvention a pour objectif de permettre l'écriture finalisée du scénario.

Par ailleurs, la Ville de Besançon souhaite soutenir une initiative de la MJC de Palente Orchamps. Ce projet consiste en la décoration des palissades du chantier du Pôle des Tilleuls par des enfants du quartier et des usagers de la MJC en vue de faciliter l'appropriation du projet de restructuration du Pôle par les habitants.

Structures	Objet	Proposé
Mon voisin production	Ecriture d'un scénario mettant en valeur la Cité Brulard et ses habitants	10 000 €
MJC Palente Orchamps	Projet accompagnement artistique palissades de chantier du Pôle des Tilleuls	3 500 €
Total		13 500 €

Le financement de ces actions sera assuré sur le budget de la Direction Vie des Quartiers - Mission CUCS.

Le financement des subventions pour ce programme d'actions sera assuré sur :

- le budget de la Mission CUCS pour un montant de **43 100 €** prélevé sur la ligne 65.824/6574 CS 47003, abondé par les déplacements de crédits suivants :

- 5 000 € en provenance de la ligne 65.30/6574 CS 41000 de la Direction de l'Action Culturelle et Patrimoine
- 1 000 € en provenance de la ligne 65.025/6574 CS 47047 de la Direction Vie des Quartiers, Service Vie Associative

- le budget de la Mission Tranquillité Publique pour un montant de **2 000 €** prélevé sur la ligne 65.522/6574 CS 10063

- le budget de la Mission Emploi & Insertion pour un montant de **13 895 €**, prélevé sur la ligne 65.90/6574 CS 10067

- le budget de la Mission Lutte Contre Les Discriminations pour un montant de **17 320 €** prélevé sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068

- le budget de la Direction Vie des Quartiers - Animation Ville pour un montant de **3 800 €** prélevé sur la ligne 204.422/20421.00509 CS 47030.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,

- d'autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets,

- d'autoriser le versement des financements aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

«M. Michel OMOURI : Toutes ces associations issues de la zone prioritaire oeuvrent pour les populations les plus fragiles de ces quartiers. J'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur la nouvelle réforme du Gouvernement prévoyant que l'Etat va réduire son aide pour ces quartiers prioritaires, passant de 2 500 à 1 300. Les nouveaux critères sont, d'après ce que M. le Ministre indique, que les quartiers pauvres dans une agglomération pauvre seront davantage prioritaires que les quartiers pauvres dans une agglomération riche. A votre avis, est-ce que la CAGB est une agglomération riche ou pauvre ? C'est pour cela que je pose cette question importante parce qu'à mon avis il va y avoir un impact pour Besançon.

M. LE MAIRE : J'ai rencontré le Ministre Pascal LAMY pour lui exposer la situation de Besançon. J'ai rencontré aussi Michel DELEBARRE, le président de l'ANRU et j'ai rencontré également le Directeur Général de l'ANRU dont le nom m'échappe. Sur les quartiers prioritaires qui vont être définis en France, sur les 1 200 qui vont rester, j'ai bon espoir que Besançon soit dans cette liste. Je viens de vous dire, Monsieur, qu'on a la garantie quand c'est signé. Je vous dis que j'ai bon espoir. J'attends sereinement, avec confiance, comme je vous l'avais dit pour les militaires. Vous vous rappelez pour les militaires, je vous avais dit : «j'attends sereinement avec confiance». A propos des militaires je pensais que vous alliez quand même me féliciter pour mon action discrète mais efficace qui fait que Besançon n'a pas perdu de militaires. Elle reste la première garnison de l'Armée de Terre de France, je pensais que vous alliez me féliciter, non, vous ne l'avez même pas dit ! Vous me félicitez peut-être quand Besançon restera dans les villes prioritaires.

Il n'y a pas d'oppositions par rapport à cela ?

M. Michel OMOURI (hors micro) : Est-il exact Monsieur le Maire que les huit quartiers prioritaires de Besançon ne seront pas classés ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que je vous ai dit. Je vous ai dit que j'étais allé voir le Président de l'ANRU pour l'ANRU 2.

Non, non ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, arrêtez ! Monsieur OMOURI, écoutez, nous ne sommes pas ici dans une cour d'école, je voudrais vous le rappeler. D'ailleurs comme dit Françoise FELLMANN, dans les écoles c'est mieux que cela. Je dis simplement que je suis allé voir le Ministre et le Président de l'ANRU et que dans le cadre des dispositifs dans les ANRU, Besançon ne serait pas oubliée, voilà ce que je vous ai dit. C'est d'ailleurs enregistré par ces micros».

Quels sont ceux qui sont contre ? Personne.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions 2 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, M. LEUBA, M. OMOURI, M. BONTEMPS et M. DEVESA n'ont pas pris au vote.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.